



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affiliation

Question écrite n° 63338

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le profil de la sécurité sociale étudiante. En effet depuis 2011 le montant de la sécurité sociale étudiante et le tarif moyen des complémentaires santé ont respectivement augmenté de 10 et de 72 euros. En outre les frais fixés par l'État augmentent faiblement en 2014-2015 (+0,5 % pour l'inscription universitaire et +0,9 % pour la sécurité sociale). Afin de faciliter l'accès aux soins des étudiants, il aimerait savoir si une simplification de la sécurité sociale étudiante en l'intégrant au régime général via la CNAM-TS est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63338

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7101